

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 18 décembre 2019**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de décembre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil du Pôle de Proximité, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Etaient présents :

ALIX Myriam, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, SALLEY Rémy, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BUHOT Eric, GROSSIN Annick, GUILLOU Patrice, LOPEZ Priscilla, MOREL Sophie, MORIN-COLAS Isabelle, PLAIDEAU Julie, TOULOUZAN Hervé.

Secrétaire de séance : LECLERC Marie-Joëlle.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

**M. le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :**

1. Désaffectation et déclassement d'un bâtiment public communal sis 16 rue de l'Eglise
2. Questions diverses

- 
1. Désaffectation et déclassement d'un bâtiment public communal sis 16 rue de l'Eglise (ancienne trésorerie)

Par deux délibérations des 19 septembre 2018 et 23 septembre 2019, le conseil municipal a entériné la vente d'un bâtiment vacant sis 16 rue de l'Eglise, parcelle cadastrée AB 180 et fixé le prix de vente plancher à 105 000 euros net vendeur.

Une offre d'achat a été signée le 10 décembre dernier à ce prix, sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt bancaire.

Ledit bâtiment, qui abritait les services de la trésorerie jusqu'au 31 décembre 2017, est encore juridiquement un bâtiment public car propriété d'une personne publique et affecté à un service public. Pour être vendu, il doit donc faire l'objet d'une désaffectation puis d'un déclassement du domaine public de la commune.

VU les articles L 2111-1 et suivants du Code de la propriété des personnes publiques,

L'assemblée, à l'unanimité :

- CONSTATE LA DESAFFECTATION, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, du bien situé au 16 rue de l'Eglise, parcelle cadastrée AB 180, en ce qu'il n'est plus utilisé pour le service public ni ouvert au public ;
- EN PRONONCE le déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé communal.

2. Questions diverses

La séance est levée à 20h20.